

Cet article a été téléchargé sur le site de la revue Ithaque :

www.revueithaque.org



Ithaque : Revue de philosophie de l'Université de Montréal

Pour plus de détails sur les dates de parution et comment soumettre un article, veuillez consulter le site de la revue : <http://www.revueithaque.org>

Pour citer cet article : **Guertin-Armstrong, S. (2012) « Mark Sagoff, *The Economy of the Earth: Philosophy, Law and the Environment* », *Ithaque*, 10, p. 159-164.**

URL : <http://www.revueithaque.org/fichiers/Ithaque10/Guertin-Armstrong.pdf>

Cet article est publié sous licence Creative Commons « Paternité + Pas d'utilisation commerciale + Partage à l'identique » :
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr>



Sagoff, Mark (2007) *The Economy of The Earth : Philosophy, Law and the Environment*, Cambridge, Cambridge University Press, Deuxième édition, 280 p.

Simon Guertin-Armstrong*

L'ouvrage de Mark Sagoff est un recueil d'articles publiés sur une période de plus de trente ans. Plutôt qu'une défense en bonne et due forme d'une thèse centrale et la présentation de ses justifications et de ses principales implications, l'auteur nous offre un ensemble de réflexions variées dont le ténu fil conducteur est une réflexion sur la relation entre l'humanité et l'environnement. Pour le lecteur intéressé par les enjeux à l'interface de l'environnement et de la politique, à la morale ou au droit, il s'agit d'un ouvrage inégal. Si certains chapitres sont pertinents pour l'analyse des problèmes politiques et économiques liés à l'environnement, d'autres ne sont au contraire que de très peu d'intérêt et presque entièrement dénués d'implications normatives. L'ambition qui anime l'ouvrage est quant à elle pertinente, même si elle ne semble pas bien servie par l'ensemble des chapitres.

La quête de conciliation entre les conceptions intrinsèque et instrumentale de la valeur de la nature constitue l'ambition théorique de Sagoff. Il s'agit de deux idées distinctes et parfois présentées comme contradictoires dans la littérature en éthique de l'environnement. Or, elles ne sont pas contradictoires par définition. Kant reconnaît la possibilité de concilier ces deux modalités de la valeur dans le cadre des relations interpersonnelles dans la deuxième formulation de l'impératif catégorique : « agis de telle façon que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme fin, jamais

* L'auteur est étudiant à la maîtrise en philosophie (Université de Montréal).

simplement comme moyen¹ ». Penser notre relation à l'environnement sur ce double registre est une position peu usitée. L'auteur explore les implications de ces différentes conceptions, mais sans développer une théorie générale qui permet d'arbitrer l'évidente tension entre ces deux modalités de valeur qui organisent notre rapport ambivalent à l'environnement.

Dans les paragraphes qui suivent, les idées et les arguments les plus féconds de Sagoff seront présentés et discutés. Un compte-rendu critique de tous les chapitres semble superflu puisque certains d'entre eux ne présentent qu'un faible intérêt.

Le premier argument intéressant de l'auteur consiste à conceptualiser la pollution à la fois comme un mal moral et comme un coût économique (6 *sq.*). Il s'agit aussi d'un mal ou d'un coût *nécessaire*, puisque toute activité économique génère des déchets (sous-produits physiques et chimiques) dans l'environnement et puisque l'activité économique est requise pour assurer l'existence de l'homme. Une bonne théorie environnementale a donc pour objectif théorique et pratique de définir les limites morales de la pollution et d'en conceptualiser le niveau optimal. Il va sans dire que ces deux conceptions peuvent entrer en conflit. À la lumière des arguments de Sagoff, il est toutefois impossible d'explorer les implications de ce possible conflit puisqu'il ne précise pas en quoi la pollution est un mal moral : pour quel agent est-elle un tort ou pour quel objet de valeur est-elle un mal ? Est-ce un mal pour les personnes ou est-ce un mal pour l'ensemble des vivants, pour les espèces, pour les écosystèmes et/ou pour l'environnement dans son ensemble ? S'il s'agit d'un mal pour les personnes, comme il l'a défendu dans l'article « Free-Market Versus Libertarian Environmentalism » (1992), Sagoff s'expose à une aporie. En effet, il n'est pas possible de concilier les prescriptions morales fondamentales du libéralisme avec la protection de l'environnement : il faut choisir soit l'autonomie individuelle, soit l'environnement. Pour éviter l'aporie, il est nécessaire de modifier la théorie libertarienne de l'État minimal, ou encore d'opter pour une théorie de la justice alternative.

Par ailleurs, la pollution pose deux types de problèmes aux personnes : elle peut menacer leur santé et mettre en péril les services

¹ Kant, Immanuel. (1994/1785). *Métaphysique des moeurs. Fondation et Introduction*, p. 108.

écologiques essentiels à la pérennité de la société humaine. Ce premier type de problème lié à la pollution est indiscutablement d'ordre moral. Dans la mesure où la santé a des déterminants sociaux et environnementaux, elle peut être considérée comme un bien social premier. C'est pourquoi la toxicité de la pollution doit être contrôlée – *a fortiori* pour les personnes, mais aussi pour les autres vivants. Le deuxième type de problème peut être considéré dans une perspective étroite comme un problème d'optimisation : limiter la pollution de manière à ce que les coûts externes n'annulent pas tous les bénéfiques produits par l'activité économique. Or, il apparaît en dernière analyse que si les services écologiques essentiels à la stabilité des sociétés sont bouleversés, l'État de droit ne peut être maintenu faute de ressources, et la justice ne peut *a fortiori* pas être garantie par une autorité politique qui agit en arbitre suprême. Enfin, la pollution en tant que relation entre l'humanité et l'environnement doit être distinguée de la transformation, de la dégradation et de la destruction des écosystèmes et/ou des cycles géophysiques de la biosphère. L'analyse de Sagoff manque donc de systématisme et de profondeur. Il faut en effet pouvoir distinguer quel(s) type(s) de pollution peuvent être raisonnablement tolérés comme nécessaires *pis-alleurs* et quel(s) type(s) de pollution doivent être rejetés comme tort injustifié ou comme danger superflu.

Le second argument intéressant constitue le *leitmotiv* de l'ouvrage (chapitres II, III et IV). Il s'agit d'une critique en règle de l'analyse coût-bénéfice proposée par les économistes de l'environnement pour arbitrer les décisions sociales relatives aux biens environnementaux (BE). La méthodologie employée par ces derniers consiste à mesurer la « disposition à payer » (*willingness to pay*; ci-après : WTP) des citoyens pour tel ou tel BE, pour ensuite déterminer par exemple ce qui a plus de valeur pour les citoyens entre la construction d'un parc d'attractions et la préservation d'un parc national (46). Sagoff produit de nombreuses raisons pertinentes pour rejeter cette procédure de décision. Mentionnons les principales. D'abord, les questions de valeurs morales sont réduites à des questions de préférences économiques ; ce qui réduit les citoyens à un rôle de consommateurs. D'autre part, la mesure du WTP est fondée sur une justification circulaire, ce qui est un défaut méthodologique majeur. Enfin, cette

procédure de décision peut se réduire à ceci : il faut laisser le marché coordonner les préférences des citoyens-consommateurs en matière d'environnement. Or, l'environnement est généralement conçu comme un bien collectif, et le marché est notoirement faillible quand il s'agit de générer une production optimale de biens collectifs.

L'auteur suggère conséquemment que l'arène adéquate pour traiter les questions relatives à l'environnement est l'arène politique, et plus particulièrement l'assemblée législative (85). Sagoff fait siennes les prescriptions normatives de la démocratie délibérative : les citoyens délibérants doivent discuter et échanger des raisons publiques en respectant le principe de réciprocité jusqu'à ce que le meilleur argument l'emporte. Or, si la théorie de la démocratie délibérative est fort belle, normativement justifiée et de surcroît souhaitable, les législatures réelles sont loin d'être un paradis procédural où règnent l'égalité, la liberté et le respect mutuel. Malheureusement, Sagoff ne présente pas de théorie non-idéale, et il ne souligne pas davantage la nécessité de réformes institutionnelles pour pallier le déficit démocratique des assemblées réelles – pensons par exemple au déficit de représentativité causé par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et à l'absence de séparation des pouvoirs législatif et exécutif dans le système de Westminster.

Le troisième argument intéressant de l'auteur consiste à critiquer la thèse selon laquelle il est souhaitable de donner un prix de marché aux « services écologiques » afin d'améliorer le calcul des coûts d'opportunité qui sont engagés lorsque des BE sont détruits. De la sorte, l'environnement pourrait être protégé par la simple application de la comptabilité économique. Sagoff distingue deux catégories de biens et de services environnementaux (BSE) : les BSE « en bloc » que sont les « large-scale atmospheric or biospheric processes » (87), qui sont irréductibles à leurs éléments constitutifs comme la stabilité climatique, le cycle d'évapotranspiration et le potentiel hydrogène (pH) des océans ; et les BSE plus ou moins rares qui peuvent être dénombrés en unités. Sagoff soutient que certains BSE sont trop importants pour avoir un prix de marché. Les processus naturels qui permettent la vie n'ont aucun substitut possible et ils ont par conséquent une valeur supérieure et indéfinie - voire infinie. De plus, ils sont les conditions de possibilité de l'activité économique. Puisqu'il est absurde de tenter de penser une valeur d'échange pour ces BSE,

on ne peut leur donner un prix de marché. Leur valeur doit donc être protégée par réglementation et par législation. Parmi les BSE plus ou moins rares, certains sont trop abondants pour commander un prix de marché. Quant aux BSE qui ne satisfont pas spontanément la demande agrégée, l'auteur affirme qu'ils font l'objet d'une allocation *via* les mécanismes de marché et qu'ils ont par conséquent déjà un prix de marché.

Cet argument repose sur la distinction entre la valeur d'échange et la valeur intrinsèque ou ultime des choses. La valeur des BSE « en bloc » et sans substitut doit être comprise autrement qu'en termes économiques. Il peut s'agir d'une valeur morale, esthétique ou autre. Sagoff propose une analogie avec la valeur de liberté :

I believe [ecosystem services at the global scale] should often be analogized not to economics goods to which prices may be attached, but to the conditions – like liberty, property rights, the enforcement of contract, and so on – that make production possible. No one suggests that liberty should be « priced » though everyone knows it must be protected (89).

En porte-à-faux avec la tentative de donner une valeur d'échange arbitraire à la biodiversité (car il ne peut s'agir d'un prix de marché), cet argument implique que les BSE dont la valeur ne peut pas être traduite en termes économiques doivent plutôt être protégés par des mécanismes politiques et légaux. Il s'agit d'une évidence si l'on conçoit les BSE « en bloc » et sans substitut comme des biens publics mondiaux. Or, l'argument est intéressant en soi puisqu'il souligne par ailleurs l'absurdité conceptuelle d'une telle entreprise.

Voici donc quelques idées-forces d'un recueil qui ne présente pas un traitement philosophique systématique du rapport qu'entretient l'humanité avec l'environnement. On peut lire l'ouvrage comme le témoignage d'un intellectuel engagé dans le mouvement environnementaliste, et les différents chapitres comme autant de prises de position qui visent l'élaboration d'une meilleure stratégie d'action politique. On peut reprocher à Sagoff de n'avoir traité que très superficiellement la valeur intrinsèque de l'environnement naturel et son articulation avec une conception instrumentale de

l'environnement. Par ailleurs, l'auteur contribue peu à la réflexion qui semble la plus pressante : quelle action publique est requise pour mettre un terme à la crise écologique et comment penser la légitimité morale de cette action publique ?